

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 06 juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle des chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 11

Nombre de délégués participant au vote : 10

Titulaires présents :

Elus Couffé : Roseline VALEAU

Elus Le Cellier : Michael DAVID, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Déborah SIDDI, Stéphanie BÉRITAULT

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE (pouvoir à Cécile COTTINEAU), Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Anita MENET)

Elus Mouzeil : Jacqueline LE TEXIER, Damien LE BRESTEC

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Suzanne LELAURE)

Elus Ligné : Anita MENET (pouvoir de Maurice PERRION), Guillaume NIEL

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Didier PICAT

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Deborah JOURDON

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°12.06.2024-05 : MODIFICATIONS DES REGLEMENTS INTERIEURS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE (MICRO-CRECHE LES LIBELLULES ET PETITE CRECHE LES LUCIOLES)

Sur conseil du Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI) du SIVOM, les cas d'évictions d'enfant des structures crèches doivent être mis à jour. De même, une harmonisation des tarifs spécifiques appliqués aux familles est nécessaire pour maintenir la cohérence entre les services du SIVOM. La modification de ces règlements intérieurs permet également une mise à jour des années de référence des barèmes CAF et des précisions comme le service de recouvrement des factures. Il convient en conséquence de modifier les règlements intérieurs.



Les modifications sont présentées et annexées à la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable de la commission petite enfance émis le 15 mai 2024 sur les modifications apportées aux règlements intérieurs de la petite crèche « Les Lucioles » et de la Micro-crèche « Les libellules ».

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 29 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

- D'APPROUVER les modifications du règlement intérieur de la Petite Crèche Les Lucioles et de la Micro-crèche Les Libellules

La Présidente,

Anne-Marie CORDIER

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT

SIVOM du Canton de Ligné
3 place de la Mairie
44100 Ligné
Tél : 02 51 00 04
sivomligne@orange.fr

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :